

POLITIQUE INTERNE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MUNICIPALITÉ DE SAIN-GILLES



PRÉAMBULE

La région touristique de Québec a des atouts indéniables. En plus de définir qui nous sommes, ils dictent la voie à suivre pour préserver ce précieux héritage au profit des générations futures. La Municipalité de Saint-Gilles souhaite, par sa stratégie 2022-2025 et son plan d'action triennal en tourisme durable, poursuivre ce legs par un développement touristique de la région intégrant les trois piliers du développement durable, soit : l'économie, le social et l'environnement.

La présente politique vise à répondre à l'un des quatre engagements du plan d'action, c'est-à-dire faire de Saint-Gilles, une municipalité et un milieu de travail responsable, et ce, en dotant l'organisation d'une politique de développement durable interne afin de minimiser son empreinte écologique et d'augmenter l'impact social et économique de ses activités.

DÉFINITIONS

Développement durable

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations futures, de pouvoir répondre à leurs propres besoins ».

- *Rapport Brundtland (1987)*

Tourisme durable

« Le tourisme durable est un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil ».

- *L'organisation mondiale du Tourisme (OMT)*

PRINCIPES DIRECTEURS

Participation et engagement

Le succès de la démarche de développement durable de la Municipalité de Saint-Gilles nécessite la collaboration des différentes parties prenantes impliquées dans ses activités. La participation et l'engagement des employés, des partenaires et des collaborateurs sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur le plan environnemental, social et économique.

Santé et qualité de vie

Les employés de la Municipalité de Saint-Gilles sont au cœur de la démarche de développement durable, la protection de leur santé physique, sociale et mentale et l'amélioration de leur qualité de vie font partie des priorités de la Municipalité de Saint-Gilles.

Accès au savoir

La Municipalité favorise l'accès au savoir, à la recherche, au partage d'informations (tant à l'interne qu'à l'externe), et ce, afin de stimuler l'innovation et l'engagement.

Équité et solidarité sociale

La Municipalité met en œuvre ses actions dans un souci d'équité, d'éthique et de solidarité sociale.

Protection de l'environnement

La protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la diversité biologique font partie intégrante des préoccupations de la Municipalité de Saint-Gilles.

Protection du patrimoine culturel

Le patrimoine culturel est un précieux héritage dans la région de Lotbinière. Constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, il reflète notre identité régionale et de société. Il importe pour la Municipalité de contribuer à sa protection et à sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui la caractérisent.

Transparence et rayonnement

La Municipalité de Saint-Gilles mise sur la transparence dans la mise en œuvre de ses actions en développement durable.

CHAMPS D'APPLICATION

Cette politique s'applique à toutes les activités de l'organisation et l'ensemble des employés de la Municipalité de Saint-Gilles y sont assujettis.

ORIENTATIONS

Alignée aux engagements du plan d'action en tourisme durable de la destination, à nos valeurs et à notre mission, la Municipalité de Saint-Gilles privilégie les orientations suivantes :



1

Favoriser la compréhension et l'appropriation des principes de développement durable et faire naître l'engagement collectif

- 1.1 Informer et sensibiliser les employés aux principes de développement durable.
- 1.2 Stimuler l'engagement des employés à intégrer les principes de développement durable au quotidien.
- 1.3 Encourager les employés à sensibiliser les partenaires de l'écosystème touristique et collaborateurs du milieu.

2

Intégrer les principes de développement durable à l'ensemble des activités de la Municipalité de Saint-Gilles

- 2.1 Outiller les employés afin qu'ils développent des réflexes et réfléchissent à tout nouveau projet/mandat en regard des principes de développement durable.
- 2.2 Veiller à la santé et au bien-être des employés.
- 2.3 S'impliquer socialement en soutenant l'implication bénévole et les actions régionales (valoriser les actions bénévoles de la Municipalité de Saint-Gilles et déployer des activités de sensibilisation).



3

Adopter des pratiques d'affaires permettant de réduire notre empreinte environnementale

- 3.1 Favoriser et encourager la mobilité durable (transport en commun, vélo, marche, covoiturage, etc.) en réduisant les émissions de GES liées aux déplacements des employés et en favorisant le télétravail.
- 3.2 Compenser les émissions de GES des voyages d'affaires des employés (pollueur payeur).
- 3.3 Favoriser l'achat de biens, produits et services conçus et acheminés de façon écologiquement et socialement responsable (préconiser l'achat local ou le plus près de nous).
- 3.4 Trouver une 2^e vie à nos outils promotionnels et affichages. Appliquer le principe des 3RV à la gestion des matières résiduelles (réduction, réemploi, recyclage et valorisation).

4

Valoriser et promouvoir les initiatives en développement durable au sein de notre écosystème touristique et régional

- 4.1 Rendre publiques nos activités et actions reliées à la présente politique, miser sur l'exemple (faire preuve de transparence).
- 4.2 Faire rayonner les initiatives en développement durable de notre écosystème touristique régional (valoriser).
- 4.3 Partager les bonnes pratiques à nos partenaires, collaborateurs et encourager leur adoption (sensibiliser).



MISE EN ŒUVRE

La direction s'assure de la mise en œuvre de la politique de développement durable. Elle désigne le comité de développement durable pour la réalisation d'un plan d'action annuel ainsi que la bonne conduite de l'application de la politique.

- Rôle du comité :
- Proposer un plan d'action annuel ainsi que des indicateurs de performance;
- Intégrer les actions du comité santé mieux-être au plan d'action annuel de développement durable;
- Mobiliser les équipes à adopter des pratiques d'affaires responsables et durables;
- Évaluer la progression des actions à la mi-année;
- Rédiger un bilan de réalisation du plan d'action au 31 décembre de chaque année;
- Rester à l'affût des bonnes pratiques en développement durable;
- Revoir la politique aux trois ans et ajuster les orientations au besoin.
- Chacune des divisions et sections appliquent la politique selon leurs champs d'action respectifs tout en collaborant également aux efforts collectifs de promotion des orientations de la politique.
- Le comité est composé de trois membres, soit un de chacune des divisions. La rotation des membres est préconisée, celle-ci sera déterminée annuellement par la direction.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur le 16 octobre 2023, faisant suite à l'adoption par tous les membres du Conseil municipal de Saint-Gilles, résolution numéro 2023-10-291.

Raynald Martel
Directeur général / greffier-trésorier
Municipalité de Saint-Gilles

